



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 23 : Situation du personnel de l'OACI

PERSONNEL DÉTACHÉ PAR L'ADMINISTRATION DE L'AVIATION CIVILE DE LA CHINE AU SOUTIEN DES ACTIVITÉS DE L'OACI

(Note présentée par la Chine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Membre du Conseil élu dans le premier groupe, la Chine a toujours déployé des efforts considérables pour appuyer toutes les activités entreprises par l'OACI. En mai 2010, l'Administration de l'aviation civile de la Chine (CAAC) et l'OACI ont signé un protocole d'accord sur le détachement d'experts et sont convenues qu'entre 2011 et 2015, la CAAC sélectionnera chaque année une dizaine de personnes qui seraient détachées auprès de l'OACI pour travailler dans ses cinq directions : Navigation aérienne, Transport aérien, Affaires juridiques et Relations extérieures, Coopération technique et Administration et services. Depuis 2011, grâce à une sélection méticuleuse sur plusieurs plans, 21 professionnels hautement qualifiés ayant des parcours techniques et administratifs au sein de la CAAC, des compagnies aériennes, des aéroports et des organismes de contrôle aérien, ont été détachés auprès de l'OACI pour y travailler pendant un ou deux ans. La CAAC a pris en charge les dépenses liées au séjour de ces personnes au siège et a couvert les frais de participation à des réunions, conférences ou séminaires de formation. Pendant leur détachement, toutes ces personnes ont travaillé de façon diligente pour satisfaire aux exigences des postes auxquels elles ont été affectées, et elles ont participé de façon dynamique aux activités, ce qui leur a valu une excellente évaluation de la part de l'OACI et la reconnaissance de leur section.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à la Stratégie d'exécution de soutien Gestion et Administration : Ressources humaines.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Néant.

1. INTRODUCTION

1.1 La Chine est un des fondateurs de l'OACI et un membre du Conseil élu dans le premier groupe de pays. À ce titre, elle offre un appui et une participation permanents aux activités entreprises par l'OACI, tout en jouant un rôle actif dans le développement de l'aviation civile internationale. Afin d'atténuer l'impact de la crise financière sur les ressources financières et humaines de l'Organisation, la CAAC a pris l'engagement en 2010 de soutenir l'OACI en dépêchant de jeunes professionnels hautement qualifiés pour y travailler à titre gratuit. En mai 2010, la CAAC et l'OACI ont signé un protocole d'accord sur le détachement d'experts et sont convenues qu'entre 2011 et 2015, la CAAC sélectionnera chaque année une dizaine de personnes qui seraient détachées auprès de l'OACI pour travailler dans les diverses directions : Navigation aérienne, Transport aérien, Affaires juridiques et Relations extérieures, Coopération technique et Administration et services. Depuis 2011, après une évaluation des candidats provenant du domaine de l'aviation civile de Chine, des épreuves d'anglais et une évaluation exhaustive de l'OACI, 21 professionnels hautement qualifiés ayant des parcours techniques et administratifs au sein de différents organismes de la CAAC ont été sélectionnés et détachés auprès de l'OACI pour une période d'un ou de deux ans. Ces personnes ont été affectées à des postes dans les cinq directions : Navigation aérienne, Transport aérien, Affaires juridiques et Relations extérieures, Coopération technique et Administration et services. La CAAC a pris en charge les dépenses liées au séjour de ces personnes au siège de l'OACI et fourni les sommes additionnelles requises pour les prestations sociales de ces personnes pendant la durée de leur séjour.

2. TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE PERSONNEL EN DÉTACHEMENT

2.1 Au cours de leur période de détachement, ces personnes ont déployé tous les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches et accomplir leur mission de façon consciencieuse et diligente. Leur esprit d'initiative et les réalisations concrètes ont été salués par leurs sections respectives et leurs collègues. Pendant la période visée, elles ont pris part à diverses tâches, telles que l'amendement et la révision de plusieurs normes et éléments indicatifs, notamment les Annexes 14 et 19 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, le *Manuel de sûreté de l'aviation* (Doc 8973), le *Manuel de navigabilité* (Doc 9760), le *Répertoire-guide de la Convention relative à l'aviation civile internationale* (2^e édition), le *Manuel de la navigation fondée sur les performances (PBN)* (Doc 9613), le *Manuel sur l'approbation opérationnelle de la navigation fondée sur les performances (PBN)* (Doc 9997), le *Manuel des opérations en montée continue* (Doc 9993), le *Manuel des opérations en descente continue* (Doc 9931), le *Manuel sur l'utilisation de la navigation fondée sur les performances dans la conception de l'espace aérien* (Doc 9992), les *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284), les *Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses* (Doc 9481), le *Manuel de gestion de la sécurité* (MGS) (Doc 9859), le *Flight Planning and Fuel Management Manual* (Doc 9976), etc. Le personnel détaché a pris part à plusieurs projets spéciaux de recherche, notamment « Fulfillment of the Responsibilities of the State of Design in Continued Airworthiness After Suspension/Revocation of Aircraft Type Certificates (TC) » et « Information on Open-Skies Agreements Signed by States », qui ont été menés à terme. Ces personnes ont conçu le système de gestion des conférences de l'OACI, optimisé le design du système de recrutement électronique et achevé de nombreux projets ayant trait à la dotation en personnel et au recrutement. De plus, elles ont mené plusieurs initiatives visant à renseigner l'OACI et nombre d'États sur les progrès de l'aviation civile en Chine, sa culture en matière de sécurité et les fondements de sa réglementation, afin de favoriser une meilleure connaissance de la Chine dans le monde. Outre le soutien indéfectible aux activités réalisées par plusieurs sections de l'OACI, leurs initiatives ont permis au personnel et à des pays tiers de mieux connaître le domaine de l'aviation civile

en Chine. L'OACI a salué la performance de ce personnel en détachement, sa connaissance de l'anglais, son professionnalisme et sa capacité d'adaptation au milieu de travail.

2.2 La performance satisfaisante de ces fonctionnaires détachés a amené l'OACI à demander qu'un troisième groupe de personnes soit détaché en mars, ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de postes facultatifs (35 postes proposés) ainsi que le niveau (18 postes d'experts ont été proposés pour la première fois). Entre-temps, la CAAC a effectué une sélection initiale des candidats pour constituer le troisième groupe, afin d'aller de l'avant et faire en sorte que ces personnes prennent rapidement leurs fonctions.

—FIN—